

Les articles définis

« le », « la », « les »



On utilise les articles définis *le*, *la* et *les* pour parler de quelque chose ou de quelqu'un déjà connu.

Le désigne un nom *masculin singulier* :



Le sucre.

La désigne un nom *féminin singulier* :



La farine.

Les désigne un nom au *pluriel* :



Les œufs.

⚠ Si le mot commence par une voyelle ou un h muet, *le* ou *la* devient *l'*.

L'abeille.

L'hôpital.

